

CLUB CANIN DE RÉDÉNÉ
La Grenouillère
29300 RÉDÉNÉ
clubcanin.redene@gmail.com
Président : M. DENIS Sébastien
43, rue du Faouet
29300 TRÉMEVEN
Tél: 06-21-64-28-88



Le présent formulaire définit les conditions auxquelles son signataire peut accéder aux installations de son club dans le contexte de sortie du confinement instauré en raison de la crise sanitaire COVID-19. Cette possibilité d'accès et les engagements pris par la signature de ce formulaire sont exclusivement réservés aux membres du Club canin de Rédéné

Par la présente :

- Il atteste avoir été informé que le Club s'est engagé à respecter les mesures édictées par le gouvernement pour freiner la diffusion du Covid-19 tout au long de la crise sanitaire actuelle ;
- Il reconnaît que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection le Club ne peut lui garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19 ;
- Il s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de sa santé et de celle des autres personnes présentes dans l'enceinte sportive du Club, notamment en respectant les gestes barrière ci-après rappelés et la limitation du nombre d'adhérents par groupe ;
- Il s'engage à respecter les mesures de protection préconisées ;
- Il s'engage également à respecter les obligations édictées par le Club Canin de Rédéné pour organiser et aménager la pratique des activités canines au cours de la crise sanitaire actuelle. Ces obligations sont consignées dans le «Protocole de sortie de confinement du Club canin de Rédéné» annexé au présent formulaire.

NOM et Prénom de l'adhérent :

Pour les mineurs, NOM et Prénom du responsable légal :

Atteste avoir pris connaissance du protocole sanitaire de sortie de confinement du Club Canin de Rédéné

Date :

Signature de l'adhérent ou du responsable légal pour les adhérents mineurs :



CLUB CANIN DE RÉDÉNÉ La Grenouillère 29300 RÉDÉNÉ

clubcanin.redene@gmail.com

Président : M. DENIS Sébastien 43, rue du Faouet **29300 TRÉMEVEN** Tél: 06-21-64-28-88